



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE  
DE LA SEANCE DU 15 MAI 2014**

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Il ouvre la séance à 18h30 en souhaitant une cordiale et chaleureuse bienvenue aux personnes présentes.

**Présents :**

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, BOHLY Dominique, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjointes ; BARATA Daniel, BASILE Stéphanie, CABORT Amel, CARRETTE Marc, DEKARI Souhil, DOUIMI Abderrahim, GESSER-NEUNLIST Nicole, KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena, LONGATO Rémy, MEHESSEM Nathalie, MISSLIN Sylvie, POLAT Ayten, RAPP Jean (arrivé à 18h50), SANCHEZ Olivier, STEINBACH Jean-Paul, STRIBY Patrick, SUTTER Philippe, VERMOT-DESROCHES Josiane, WAUTHIER Véronique.

**Absents excusés et non représentés :**

**Absente non excusée :**

**Absents excusés qui ont donné procuration :**

Mme GUERNÉ Clarisse, qui a donné procuration à M. KEIFLIN Christian.  
Mme ERNY Christiane, qui a donné procuration à Mme ZAKRZEWSKI Valérie.  
Mme ANGSTHELM Suzanne, qui a donné procuration à M. BOHLY Dominique.  
Mme FRANÇOIS Christine, qui a donné procuration à M. DOUIMI Abderrahim.

**Secrétaire de séance :**

M. ROMON Jacques, Directeur Général des Services, assisté par Mme MULLER Maïté, Attaché.

**Presse :** L'Alsace

Plusieurs auditeurs.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Avril 2014	97
2. Convention INTERREG pour la création d'une voie verte trinationale	98
3. Rapport d'activité 2013 de la SAEML HUNELEC	100
4. Alignement de la rue de la Pyramide – Acquisition d'une parcelle de terrain	103
5. Mise à jour de la composition de la Commission d'appel d'offres	104
A. SAEML HUNELEC	
B. Ville	
6. Commerce et développement – Occupation du domaine public	105
7. Subvention exceptionnelle dans le cadre du jumelage HUNINGUE-SOUSTONS	106
8. Affaires de personnel	107
A. Modification du tableau des effectifs	
B. Gratifications de départ à la retraite	
9. Informations du Maire.	--
10. Divers.	108
A. Budget Parking – Décision budgétaire modificative	
B. Création de tarifs des concerts Sax City	

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 MAI 2014**

**M. STRIBY** intervient pour rappeler sa demande de publication du procès-verbal sur le site internet de la Ville.

**Le Maire** répond que ce procès-verbal n'étant pas encore approuvé, il ne peut par conséquent être publié.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 15 Mai 2014 est approuvé par **28 voix Pour**  
**1 Abstention** (M. BOHLY)

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire informe l'assemblée de deux points supplémentaires qui seront traités sous le point « Divers ».

## **POINT 2 – CONVENTION INTERREG POUR LA CREATION D'UNE VOIE VERTE TRINATIONALE**

M. l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** expose :

La Ville de Bâle, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Ville de Huningue souhaitent aménager une voie verte située le long du Rhin sur la commune de Huningue. Outre son caractère trinational, ce maillon manquant, réservé aux déplacements doux est doté d'une situation unique dans le Rhin supérieur, et exceptionnel en Europe, puisqu'il se situe sur trois Eurovéloroutes

Au niveau local : il relierait ainsi en moins de 2 km Huningue, Weil-Am-Rhein et Bâle et permettra d'améliorer les liaisons domicile-travail entre le centre de Bâle, le campus Novartis et les lieux de résidence davantage situés en France et en Allemagne. Comme la Passerelle des Trois Pays, il constitue également un aménagement à forte dimension touristique.

A ce titre, il s'agira d'une véritable « promenade sur les rives du Rhin » qui, de par les aménagements paysagers et architecturaux, assurera une véritable requalification urbaine de ce secteur doté d'une situation géographique idéale.

Ce projet répond donc aux objectifs suivants :

- économique : en améliorant l'accessibilité à des zones de travail via des modes de déplacement doux ;
- environnemental et social : il s'agira d'une voie verte, et donc d'un lieu partagé (vélos, piétons, rollers...), favorisant le contact ;
- paysager et artistique : puisque ce projet labélisé « IBA » en tant que composante d'une démarche franco-suisse globale, prendra en compte le traitement des murs de soutènement du Campus Novartis et la valorisation des berges du Rhin.

L'entreprise Novartis assure quant à elle la dépollution de la STEIH (station de traitement des eaux industrielles de Huningue) ainsi que la préparation et la mise en forme du support de la voie (le long de la STEIH), à ses frais.

En phase d'Avant-Projet, le montant total de l'opération est estimé à : 1 730 000 €

Total éligible au fonds européen : 1 330 000 €

Cofinancement UE : 665 000 €

Période de réalisation : du 01/01/2013 au 30/06/2015

Maître d'ouvrage délégué : Département du Haut-Rhin

Autres partenaires :

- Communauté de Communes des Trois Frontières
- Canton de Bâle Ville
- Ville de Huningue

Plan de financement prévisionnel

Département du Haut-Rhin	434 000 €
Ville de Huningue	125 000 €
Communauté de Communes des Trois Frontières	106 000 €
Union Européenne	665 000 €
Total	1 330 000 €
Canton Bâle Ville (pour mémoire)	400 000 €

**Le Maire** précise que ce projet a déjà subi des retards importants du fait des travaux de dépollution du site de la STEIH dont le déroulement réserve des surprises et des difficultés générant des délais supplémentaires.

La décision a par conséquent été prise de démarrer par la tranche 4 (tronçon Passerelle des Trois Pays – Quai du Rhin). Les crédits INTERREG étant limités dans le temps, il est primordial que ce chantier démarre en 2014.

A la demande de **M. CARRETTE**, le Maire précise que la durée du chantier ne devrait pas excéder huit mois.

**Mme CABORT** demande à pouvoir consulter le dossier en sa qualité de membre de la Commission Technique.

Elle exprime son regret de ne pas avoir pu consulter tous les dossiers soumis à l'examen de la Commission Technique motivant son absence à cette réunion.

**M. BOHLY** répond qu'il a donné les arguments par e-mail à Mme CABORT et qu'il n'avait rien de plus à ajouter.

**M. STRIBY** constate deux approches différentes dans ce cas précis. Il rappelle que l'accès aux documents de la Ville constitue un droit fondamental pour chaque Conseiller Municipal.

Face à la mise en route un peu laborieuse de cette commission, il considère que les élus souhaitant travailler et aller au fond des sujets, ne peut être que positif.

**M. BOHLY** précise qu'il n'a pas interdit l'accès aux documents mais que dans un souci d'équité vis-à-vis des autres collègues, il a limité cette consultation à une séance. Concernant la deuxième date souhaitée, le local n'était pas disponible.

**Mme GESSER-NEUNLIST** tient à préciser qu'en sa qualité de nouveau membre de la Commission Technique, elle a pu poser toutes les questions et obtenu des réponses satisfaisantes.

**Mme CABORT** confirme qu'elle souhaite quant à elle prendre connaissance des sujets et dossiers à l'avance, pour s'en imprégner. A chacun sa façon de travailler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confirme l'engagement de la Ville de HUNINGUE à participer à ce projet,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Supplémentaire 2014,
- autorise le Maire à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

### **POINT 3 – RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA SAEML HUNELEC**

**Le Maire** présente le rapport annuel d'activités de la SAEML HUNELEC dont les principaux points sont synthétisés comme suit :

#### **ELEMENTS GENERAUX**

<i>Forme Juridique :</i>	Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
<i>Objet social :</i>	Service de distribution public d'électricité de Huningue
<i>Capital :</i>	120 000 Euros
<i>Date de création :</i>	1 <sup>er</sup> avril 1990

Rappel : Le 1<sup>er</sup> avril 2002, Electricité de Strasbourg est devenue opérateur en lieu et place de la Compagnie Générale des Eaux.

#### **ELEMENTS STATISTIQUES**

##### **⇒ PRODUCTION D'ENERGIE**

###### ***1/ Cogénération turbine à gaz***

La cogénération installée sur l'ex site de Clariant est désormais arrêtée. Un travail actif de recherche d'un nouveau débouché sur la plaque industrielle reste à l'ordre du jour.



**⇒ NOMBRE DE NOUVEAUX RACCORDEMENTS**

A noter en 2013, 7 dossiers de raccordement dont 4 en cours sur du collectif représentant 69 logements.

**ELEMENTS FINANCIERS 2013**

- Capital : 120 000 €  
dont participation de la Ville, 61 200 € (51 %)
- L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, a décidé l'affectation suivante <sup>(\*)</sup>

Réserve légale	=	7 133,76 €
Report à nouveau	=	3 923,30 €
		<u>11 057,06 €</u>

(\*) Compte tenu de 14 529,79 € de résultat déficitaire 2013 et de la reprise du report à nouveau 2012 pour – 3 472,73 €.

La redevance 2013 à verser à la Ville de HUNINGUE s'élève à 271 482,12 €.

La Société HUNELEC a remboursé à la Ville de HUNINGUE la somme de 53 442,76 € représentant la charge supportée par la Ville au titre des emprunts de l'ancienne Régie Municipale d'Electricité, et versé 1 734 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public, ainsi que 26 607,29 € sur l'installation photovoltaïque de la Maison des Sports.

- Garanties d'emprunts au 31 Décembre 2013 :
  - 153 007,79 € pour l'alimentation 63 000 volts
  - 68 363,48 € pour l'installation photovoltaïque
  - 685 532,92 € pour les postes de secours Novartis
  - 906 904,19 € au total

**REALISATIONS 2013**

Au plan « information »

- ⇒ Communication ciblée et régulière de la clientèle « entreprise »
- ⇒ Poursuite des actions envers la clientèle « de masse » via des opérations adaptées, le site [www.hunelec.fr](http://www.hunelec.fr) et le journal d'informations « Passerelle[s] »

Au plan « travaux »

- ⇒ Rappel : raccordements de plusieurs consommateurs dont quatre relatifs à des collectifs représentant 69 logements.
- ⇒ Suivi du dossier « compteurs intelligents » avec l'appui d'ESR dans ce domaine.
- ⇒ Diversification (entame dans le cadre des rencontres des ELD) sur plusieurs problématiques, dont notamment sur la pertinence d'une gestion conjointe des réseaux électriques et de fibres optiques.

### **PERSPECTIVES 2014**

Poursuite de la démarche proactive d'offre de services permettant une consolidation des fonds propres et un maintien indispensable de la fidélité des clients.

Finalisation de la prise de participation de 10,5 % de la Société Forces Motrices de Huningue (FMH).

Et de manière générale :

Poursuite de la modernisation du réseau (y compris projet « compteurs intelligents »)  
Renouvellement d'actions en faveur du développement durable et ce notamment en coordination étroite avec la Ville de Huningue  
Suivi privilégié des clients entreprises et particuliers (y compris mise en œuvre du plan d'action relatif au baromètre de « satisfaction » 2013)  
Maintien d'une présence régulière dans les médias.  
Mise à jour et automatisation du tarif de première nécessité.

### **POINT 4 – ALIGNEMENT DE LA RUE DE LA PYRAMIDE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

M. l'Adjoint Dominique **BOHLY** expose :

Pour permettre à la Ville de réaliser l'alignement de la rue de la Pyramide, il est proposé d'acheter une partie de la parcelle répertoriée section 11 n° 71, d'une superficie de 16 m<sup>2</sup>, en cours de détachement. Le prix de vente a été fixé à 5 000 € l'are, soit un montant de 800 €. Ce terrain appartient en indivision à Mme Jeta Bagoi et M. Burim Kuqi qui ont donné leur accord en date du 24 avril 2014. Les frais de notaire seront à la charge de la ville.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer, sachant que cette parcelle sera transférée directement dans le domaine public routier de la ville. Les crédits sont inscrits au BP 2014.

**Le Maire** précise qu'il reste deux acquisitions à réaliser avant de pouvoir élargir cette rue qui fait limite entre les deux bans communaux de VILLAGE-NEUF et de HUNINGUE. Une fois ces travaux réalisés, la circulation dans cette rue n'en sera que plus agréable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'acheter la parcelle susnommée pour un montant de 800 €,
- décide de transférer la parcelle en cours de détachement dans le domaine public de la ville ;
- autorise le Maire à signer les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

## **POINT 5 – MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

### **A. HUNELEC**

M. l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** expose :

Dans le cadre des opérations que la SAEML HUNELEC serait amenée à entreprendre, il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour la composition de la commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal désigne les membres suivants au sein de cette commission :

- Mr Jean-Marc DEICHTMANN, membre titulaire  
Mme Valérie ZAKRZEWSKI en qualité de suppléante,
- Mr Denis ANDOLFATTO, membre titulaire  
Mme Ayten POLAT en qualité de suppléante.

Adopté à l'unanimité.

### **B. VILLE**

Par délibération du 10 Avril 2014, le Conseil Municipal a fixé la composition de la Commission d'Appels d'Offres de la Ville comprenant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Le Maire étant membre de droit, il y a lieu de désigner un nouveau membre titulaire.

La Municipalité propose de nommer Mme ERNY Christiane comme membre titulaire et de la remplacer par M. LONGATO Rémy en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la composition de cette commission comme suit :

Jean-Marc DEICHTMANN – Maire – membre de droit

5 titulaires            ANDOLFATTO Denis  
                              ANGSTHELM Suzanne  
                              ERNY Christiane  
                              STRIBY Patrick  
                              ZAKRZEWSKI Valérie

5 suppléants            BOHLY Dominique  
                              GUERNÉ Clarisse  
                              LONGATO Rémy  
                              SANCHEZ Olivier  
                              WELTÉ Martin

Adopté à l'unanimité.

## **POINT 6 – COMMERCE ET DEVELOPPEMENT – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur l'Adjoint Martin **WELTÉ** expose :

La Ville s'est engagée, depuis maintenant six ans, dans une politique volontariste de revitalisation commerciale du centre-ville qui s'appuie, non seulement sur le projet d'Espace Abbatucci, mais aussi sur des aides à la revalorisation urbaine et sur la programmation d'animations qui apporteront sur le terme une nouvelle image à notre ville.

La place Abbatucci participe dès aujourd'hui à cette dynamique en contribuant notamment par son esthétique et son animation à changer le regard des Huninguois et des visiteurs sur le centre-ville.

Afin d'inciter chacun à mieux tirer profit de ce nouvel environnement, il est proposé de favoriser l'installation de terrasses et d'étals en centre-ville en ramenant le tarif 2014 d'occupation du domaine public pour l'installation de terrasses de restaurants ou cafés et d'étals de 9,85 euros/m<sup>2</sup> à 4,90 euros/m<sup>2</sup>, soit une baisse de 50 %.

Soumise à l'autorisation préalable du Maire, l'installation d'une terrasse ou d'un étal sur le domaine public doit se faire, depuis 2012, en conformité avec la charte de qualité urbaine.

**Mme WAUTHIER** se fait confirmer que ces dispositions sont également liées en respect de la charte de qualité communiquée à l'ensemble des commerçants du centre-ville.

**Mme CABORT** propose de faire un geste supplémentaire compte tenu des désagréments subis par le commerce local pendant le chantier.

**M. WELTÉ** estime que le geste est déjà conséquent, celui-ci venant se rajouter aux autres aides financières accordées dans le cadre de la charte de qualité (acquisition de mobilier) et du programme de rénovation des façades et devantures.

**M. STRIBY** appuie la demande de Mme CABORT en qualifiant sa proposition de censée d'autant plus qu'elle ne mettrait pas le budget de la Ville en déséquilibre.

**M. ANDOLFATTO** estime que le montant demandé est très faible par rapport au potentiel de chiffre d'affaires que peut réaliser le commerçant.

**M. SANCHEZ** souhaite savoir ce qui se pratique dans les communes voisines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces dispositions

par **26 voix Pour**

**3 Abstentions** (Mmes CABORT et WAUTHIER, M. STRIBY)

#### **POINT 7 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE DU JUMELAGE HUNINGUE-SOUSTONS**

M. l'Adjoint Christian **KEIFLIN** informe du projet de M. Arsène LIEBY, membre de l'association Peña Taurine Sud Alsace, de relier à bicyclette Huningue à Soustons dans le cadre de la commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'évacuation des Huninguois dans les Landes.

Cette traversée symbolique du pays durera trois semaines et s'achèvera pendant le week-end festif organisé du 22 au 24 août par la commune de Soustons.

Il est proposé d'accorder une participation financière de 200 euros à l'association Peña Taurine Sud Alsace pour soutenir ce projet dont l'essentiel des coûts est supporté par M. LIEBY.

Cette subvention sera financée via le compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » :

Peña Taurine Sud Alsace	+ 200 €
Divers	- 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement de cette subvention **à l'unanimité**.

## **POINT 8 – AFFAIRES DE PERSONNEL**

### **A. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur **le Maire** propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs par la création

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>re</sup> classe à temps non complet (6/20<sup>e</sup>)

Adopté **à l'unanimité**.

### **B. GRATIFICATIONS DE DEPART A LA RETRAITE**

Par délibération du 26 Février 2008, le Conseil Municipal a fixé le montant maximum des bons d'achat qui pourront être remis à l'occasion de départs à la retraite d'agents communaux.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit les gratifications allouées par la Ville aux agents qui font valoir leur départ à la retraite :

- moins de 10 années de services publics  
bon d'achat d'un maximum de 300 €
- moins de 20 années de services publics  
bon d'achat d'un maximum de 400 €
- de 20 ans à 29 ans inclus de services publics  
bon d'achat d'un maximum de 600 €
- de 30 ans à 39 ans inclus de services publics  
bon d'achat d'un maximum de 800 €

- 40 ans et plus de services publics  
bon d'achat d'un maximum de 1 000 €

A la demande de **Mme WAUTHIER**, ces bons d'achat seront utilisables auprès des commerçants de la « Reg'yo 68 ».

Adopté à l'unanimité.

## **POINT 9 – INFORMATIONS DU MAIRE**

Néant.

## **POINT 10 – DIVERS**

### **A. BUDGET PARKING – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

M. l'Adjoint Denis **ANDOLFATTO** demande au Conseil Municipal de modifier les enveloppes budgétaires comme suit :

Compte	651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	+ 200 €
Compte	6288	Autres	- 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications à l'unanimité.

### **B. CREATION DE TARIFS DES CONCERTS SAX CITY**

M. l'Adjoint Christian **KEIFLIN** expose :

Poursuivant ses efforts de redynamisation de l'Espace Abbatucci, la Ville accueillera et soutiendra « Sax City », la plus importante manifestation dédiée au saxophone dans l'Est de la France, organisée par une association du secteur. Elle se déroulera du 13 au 15 juin 2014 et se déroulera au Triangle et au centre ville où sera créé un village du saxophone.

Trois concerts payant sont prévus à l'Atrium pour lesquels le Triangle assurera la billetterie dans le cadre d'un contrat de coréalisation prévoyant une retenue de 10 % sur le montant des billets édités, au profit de la Ville.

Le prix des places et des abonnements fixés par l'association pour couvrir ses frais d'organisation (supports de communication, frais artistiques...) ne figurent pas dans nos grilles de tarifs. Il convient donc d'en créer de nouveaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter les tarifs suivants :

CATEGORIES	TARIFS BILLETS A L'ACCUEIL OU PAR INTERNET
<b>BILLET A L'UNITE</b>	
Adulte	20,00 €
Jeune	15,00 €
<b>ABONNEMENTS 3 CONCERTS</b>	
Abonnement 3 concerts Adultes	45,00 €
Abonnement 3 concerts Jeunes	25,50 €
Abonnement 3 concerts Participants concours	15,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Maire** donne la parole à l'assemblée.

**M. STRIBY** souligne l'importance de « jouer groupé » concernant la représentation de la Ville au sein de la Communauté de Communes des Trois Frontières. Ayant fait preuve d'ouverture lors de l'élection des membres du Bureau, M. STRIBY souhaite que l'opposition soit également partie prenante aux commissions. A titre personnel, il proposera sa candidature à la Commission d'Appel d'Offres.

**Le Maire** propose de lui faire parvenir la liste des 13 commissions afin qu'il manifeste ses souhaits.

Plus aucun point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 19h35.

